GROUPE	4	HERBICIDE

(Pannel avant)

IPCO®
PREMIUM 2-WAY XP
HERBICIDE LIQUIDE POUR PELOUSES

Contenu Net 10 Litres

Supprime plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges, dont trèfle, stellaire moyenne, pissenlit, plantain, renouée, lupuline, et lierre terrestre.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE:
2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine): 200 g.e.a./L
Mecoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine): 200 g.e.a./L
Avertissement, contient l'allergène soja.

NO. D'ENREGISTREMENT 27779
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

 RC 582-1209

PRÉCAUTIONS: Précautions de Manutention. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. **Vêtements et équipment de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (1325 L IPCO Premium 2-Way XP Turf Herbicide Liquid)/ j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur. **Précautions à prendre par l'opérateur:** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement protecteur propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtements ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel de protection individuelle séparément de la lessive de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon. **Précautions générales:** Conserver dans le contenant initial. Ne pas entreposer près des semences, engrais, insecticides, fongicides, ni de la nourriture pour les humains ou les animaux. NE PAS appliquer sur les fruits, les légumes et les racines exposées des arbres et des plantes ornementales. Ne pas traiter par période de grande chaleur et de sécheresse. Ne pas tondre pendant au moins trois jours avant la pulvérisation. Ne pas traiter quand il y a menace de pluie. Ne pas appliquer aux pelouses fraîchement semées. Attendre après la troisième tonte.
Délai de sécurité après traitement: Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
PRÉCAUTIONS ENVIRONMENTALES: Veuillez vous référer au livret ci-joint pour une description complète des précautions environnementales. **PREMIERS SOINS: En cas d'empoisonnement**, faire appel au médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit peut causer une grave irritaiton des yeux. La surexposition à 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes. **ÉLIMINATION:** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. (2) Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresse au fabricant ou à l'organisme de règlementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	4	HERBICIDE

(Livret détachable)

IPCO®
PREMIUM 2-WAY XP
HERBICIDE LIQUIDE POUR PELOUSES

Contenu Net 10 Litres

Supprime plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges, dont trèfle, stellaire moyenne, pissenlit, plantain, renouée, lupuline, et lierre terrestre.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE:
,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine): 200 g.e.a./L
Mecoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine): 200 g.e.a./L
Avertissement, contient l'allergène soja.

NO. D'ENREGISTREMENT 27779
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

 RC 582-1209

IPCO PREMIUM 2-WAY XP

Précautions	Section 1	Premiers soins/Renseignements Toxicologiques	Section 3
Mode d'emploi	Section 2	Rinçage et Élimination	Section 4

SECTION 1 - PRÉCAUTIONS

PRÉCAUTIONS: Précautions de Manutention. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. **Vêtements et équipment de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (1325 L IPCO Premium 2-Way XP Turf Herbicide Liquid)/ j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur.

Précautions à prendre par l'opérateur:

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtements ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel de protection individuelle séparément de la lessive de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

Précautions générales: Conserver dans le contenant initial. Ne pas entreposer près des semences, engrais, insecticides, fongicides, ni de la nourriture humaine ou animale.

Délai de sécurité après traitement: Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Précautions environnementales: NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, ruisseaux, étangs, marais, bourbiers, fondrières des Prairies, réservoirs, terres humides, estuaires ou habitats marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Observer les zones-tampons indiquées sous le MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Lessivage: L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde et afin d'éviter la contamination possible des eaux souterraines, des applications locals sont recommandée.

Ruissellement: Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer aux secteurs avec sol en pente modérée à prononcée, sol nu, sol compact ou l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précepitations abondantes. Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des étendues d'eau avoisinantes. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PASSER À LA SECTION 2

SECTION 2 – MODE D'EMPLOI

GAZON ÉTABLI (fin) : NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Stade du traitement : Traiter lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active et qu'il ne fait pas plus de 30°C, en mai ou au début de juin, ou bien à la fin d'août et au début de septembre.

Mauvaises herbes sensibles : Pissenlit, plantain, lupuline (trèfle jaune), renoncule, stellaire moyenne, trèfle, pâquerette vivace, lierre terrestre, renouée, herbe à la puce, herbe à poux, bourse à pasteur, gaillet gratteron, prunelle vulgaire, épervière orangée. Pour la suppression de la renouée, traiter en mai ou en juin seulement. Pour la suppression du lierre terrestre, traiter en juin et en septembre pendant deux années quand les infestations sont prononcées.

Doses à employer : 60 mL dans 10 litres d'eau par 100m². Sur les grandes étendues, 5 litres dans 300 litres d'eau par hectare. **Système de transfert :** Pour les contenants de plus de 20L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transversement de ces contenants dans les réservoirs employés pour la pulvérisation.

Fréquence maximale d'application sur le gazon : NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

Délai de sécurité après le traitement : Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

Notes d'application: Sur l’agrostide, n’appliquer qu’en traitement localisé. L’agrostide qui avoisine la mauvaise herbe peut être tuée ou endommagée. Ne pas appliquer IPCO Premium 2-Way XP Herbicide liquide pour pelouses par période de grande chaleur et de sécheresse. Ne pas tondre pendant au moins trois jours avant la pulvérisation. Ne pas traiter quand il y a menace de pluie. Ne pas appliquer aux pelouses fraîchement semées. Attendre après la troisième tonte. Si l’envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c’est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes. L’efficacité est maximale lorsque l’herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n’empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. NE PAS appliquer sur les fruits, les légumes et les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

Pulvérisation de grandes cultures: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l’application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES TAMPONS

Zones tampons destinées à protéger les habitats sensibles

Aucune zone tampon n’est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d’application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l’habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l’habitat d’eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d’eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l’habitat estuarien ou marin sensible.

Les plans d’eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s’ils contiennent de l’eau lors du traitement. Les plans d’eau qui se ne remplissent pas chaque année n’ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d’application	Culture	Zones tampons (en mètres) necessaries à la protection des :				
		Habitats d’eau douce d’une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d’une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Gazon établi (fin)	1	0	1	0	1

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu’on utilise une rampe de pulvérisation munie d’un écran qui s’étend sur toute sa longueur et jusqu’au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu’on utilise une rampe dont les buses sont munies d’écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

Lorsqu’on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l’étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance à l’herbicide IPCO Premium 2-Way XP, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l’herbicide IPCO Premium 2-Way XP et à d’autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l’acquisition de la résistance aux herbicides: Dans la mesure du possible, alterner l’herbicide IPCO Premium 2-Way XP ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les herbicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d’utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d’intégrer des pratiques de labour (ou d’autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d’autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance. Empêcher la propagation à d’autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à la Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

PASSER À LA SECTION 3

SECTION 3 - PREMIERS SOINS / RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

1. **En cas d'empoisonnement**, appeler au médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
2. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
5. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Renseignements Toxicologiques

Ce produit peut causer une grave irritaiton des yeux. La surexposition à 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

PASSER À LA SECTION 4

SECTION 4 - ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	4	HERBICIDE

(l'étiquette de base)

IPCO®
PREMIUM 2-WAY XP
HERBICIDE LIQUIDE POUR PELOUSES

Contenu Net 10 Litres

Supprime plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges,
dont trèfle, stellaire moyenne, pissenlit, plantain,
renouée, lupuline, et lierre terrestre.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE:
2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine): 200 g.e.a./L
Mecoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine): 200 g.e.a./L
Avertissement, contient l'allergène soja.

NO. D'ENREGISTREMENT 27779
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

 RC 582-1209